

Conseil communal Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 mars 2010

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 01/2010 Stand de Volson - assainissement de la butte de tir à 300 mètres et devenir du bâtiment

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°1-2010 du 20 janvier 2010,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 575'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir et la ciblerie du stand de tir de Volson et son réaménagement;
- 2. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités, sur cinq ans au maximum;
- 3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 concernant le devenir du bâtiment et de lignes de tir petit calibre et 25 mètres ;
- 4. d'autoriser le Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur cinq ans au maximum.
- 5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Annie MUMENTHALER

Jacqueline VALLOTTON

La secrétaire

Pully, le 4 mars 2010